

Publié le 10 juin 2026

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le



ID : 025-212502587-20260605-2026071-DE

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2026/058

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....  
**EXTRAIT**

**Du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
-----

**Arrondissement de  
BESANCON**

Séance du 05/06/2026

**Canton de Besançon 1**

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que  
la convocation a été faite le  
01/06/2026 et que le nombre  
des membres en exercice est  
de dix-neuf.**

Présents : 15 jusqu'au point 4 – 14 à partir du point 5

Mmes DELESSARD, GILLET, SIMON BOUVRET, ICHOU, HAMDAN, LECLERC (jusqu'au point 4), PRALON ;

MM. BOURGEOIS, LORY, MOUTON, BAULIEU, DUMORTIER, JOLY, COUDRY, PONS ;

Procurations de vote : 3

Monsieur Damien LAPOUGE donne pouvoir à Monsieur François PONS ; Madame Cécile DUBOIS donne pouvoir à Madame Martine DELESSARD ; Madame Brigitte TANNIERES donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LORY

Absents excusés : 1

Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**CREATION D'UN BOULODROME COUVERT, D'UN ESPACE D'ACTIVITES  
MULTIGENERATIONNEL ET D'UN PARKING – MODIFICATION DE  
L'ESTIMATION DES TRAVAUX ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

***Rapporteur : Jean-Pierre LORY***

Par délibération 2026/06 du 26 janvier 2026, les membres du Conseil Municipal avaient approuvé le projet de création d'un boulodrome couvert, d'un espace d'activité multigénérationnel et d'un parking. Ils avaient approuvé l'estimation du coût des travaux et du plan de financement prévisionnel et autorisé monsieur le maire a déposé des dossiers de demandes de subvention.

Suite à des avis de la Direction Départementale des Territoires relatifs à l'accessibilité et la sécurité, le projet a été complété sur les points suivants :

- Eclairage du cheminement d'accès PMR
- Panneau et passage piéton devant le boulodrome couvert
- Clôture de protection

De plus, des missions d'études géotechniques et des missions de contrôle SPS et techniques ont été chiffrées pour un montant de 9 940,00€ H.T.

Des subventions peuvent être sollicitées afin de financer une partie des travaux auprès de plusieurs financeurs :

- La Préfecture dans le cadre du dispositif de la DETR
- Le Département du Doubs dans le cadre du dispositif C@p25
- Grand Besançon Métropole dans le cadre du fonds climat
- La région dans le cadre dans le dispositif « Aménagement sportif du territoire »

La commune étudie les demandes de subvention qui peuvent être déposées dans le cadre d'autres dispositifs

De ce fait, le montant du projet a été réévalué et s'élève aux montants suivants :

		Parking	Halle multigénérationnelle couverte	boulodrome
Travaux	376 334.00	35 518.00	236 947.00	103 869.00
MO	45 160.00	4 262.00	28 434.00	12 464.00
Etudes	9 940.00	938.00	6 258.00	2 744.00
	<b>431 434.00</b>	<b>40 718.00</b>	<b>271 639.00</b>	<b>119 077.00</b>

Le plan de financement prévisionnel modifié se présente de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES		
Programme prévisionnel de travaux HT				
Travaux	376 334.00 €	Etat - DETR (20% part boudrome couvert)	53 971.60 €	12.51%
Maitrise d'œuvre	45 160.00 €	Département P@C 25 (30% part boudrome couvert plafond dep 200000€	60 000.00 €	24.64%
Etudes	9 940.00 €	Département P@C 25 (20% part boudrome couvert supp au plafond de dep 200000€ soit sur 231 434	46 286.80 €	
		GBM - Fonds climat (25,6% de la part boudrome + espace ludique)	46 446.00 €	10.77%
		Région Bourgogne Franche Comté dispositif aménagement sportif du territoire. Plafond à 20 000€	20 000.00 €	
		<b>Total subvention</b>	<b>206 704.40 €</b>	47.91%
		<b>Participation communale</b>	<b>224 729.60 €</b>	52.09%
<b>Total travaux HT</b>	<b>431 434.00 €</b>	<b>Total financement HT</b>	<b>431 434.00 €</b>	

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- *approuve la nouvelle estimation du coût des travaux établi par le maitre d'œuvre,*
- *approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'il a été modifié*
- *autorise monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subvention dans la cadre de la DETR, du plan P@C25 et du fonds climat et de la Région Bourgogne Franche Comté*
- *autorise monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subvention dans la cadre d'autres dispositifs*
- *autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier*

Fait et délibéré, le 5 juin 2026

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

